

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du LUNDI 11 MARS 2024 à 18 h 30 en mairie de Mondragon

Sous la Présidence de Christian PEYRON, Monsieur Le Maire, en mairie.

Etaient présents :

Messieurs : MARSEILLES P - LEBEGUE J - MARCHAND G - TRAMIER JF - SABATIER T - CHARLES P - TRUC Y - AIME N (Arrivée à la question 5) - BLANC D - MAUCCI D

Mesdames : ALTIER MA - BERNARD J - BALBI F - VICENTE V - DEPEYRE A - ROS C - GILLET N - RIGGIO B - LLORET S

Procurations : SANCHEZ B à TRAMIER JF - ROMANINI B à ALTIER MA - GARCIA A à LEBEGUE J - MARCHAND A à CHARLES P - COTTIN C à MARCHAND G

Absents excusés : CASTELAS M

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : C. PEYRON

Patrice CHARLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

24 votes pour.

2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

Rapporteur : C. PEYRON

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

24 votes pour.

3/VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNÉE 2024

Rapporteur : Christian PEYRON

Il a été voté à l'unanimité pour l'année 2024, les taux des taxes directes locales comme suit :

* Taxe Foncière Bâtie : 28,45 %

* Taxe Foncière Non Bâtie : 43,41 %

* Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 11,80 %.

Monsieur le Maire est autorisé à remplir l'état 1259 COM adressé par les Services Fiscaux.

24 votes pour.

4/BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Christian PEYRON

Monsieur le Maire a donné lecture du Compte de Gestion du budget de la Commune pour l'exercice 2023 avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent de la manière suivante :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou Excédents</i>
Résultats reportés	234 976.15			926 955.64
Opérations de l'exercice	1 635 919.79	2 139 461.56	3 648 250.22	4 044 041.96
TOTAUX	1 870 895.94	2 139 461.56	3 648 250.22	4 970 997.60
Résultats de clôture		268 565.62		1 322 747.38
Restes à réaliser	1 366 881.09	595 442.42		
TOTAUX CUMULES	1 366 881.09	864 008.04		1 322 747.38
RÉSULTATS DÉFINITIFS	502 873.05			1 322 747.38

Le compte de gestion du budget principal de la Commune pour l'exercice 2023 est approuvé à l'unanimité. Il est acté que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

1 abstention
23 votes pour.

5/BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER

Monsieur le Maire, Christian PEYRON, a quitté la séance.

Le Conseil Municipal a confié la Présidence de séance à Madame Marie-Andrée ALTIER, Adjointe au Maire, chargée de la préparation des documents budgétaires.

Les membres de l'assemblée ont échangé sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Christian PEYRON, Maire de Mondragon.

La synthèse du Compte administratif 2023 de la commune est définie comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou Excédents</i>
Résultats reportés	234 976.15			926 955.64
Opérations de l'exercice	1 635 919.79	2 139 461.56	3 648 250.22	4 044 041.96
TOTAUX	1 870 895.94	2 139 461.56	3 648 250.22	4 970 997.60
Résultats de clôture		268 565.62		1 322 747.38
Restes à réaliser	1 366 881.09	595 442.42		
TOTAUX CUMULES	1 366 881.09	864 008.04		1 322 747.38
RÉSULTATS DÉFINITIFS	502 873.05			1 322 747.38

Les membres de l'Assemblée ont constaté la concordance des opérations et ont reconnu la sincérité des restes à réaliser, approuvé le compte administratif 2023 du budget principal de la Commune de Mondragon et déclaré que toutes les opérations de l'exercice sont définitivement closes et les crédits non consommés et non reportés sont annulés.

1 abstention
23 votes pour.

Arrivée de N. AIME.

6/BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Christian PEYRON

Monsieur le Maire, Christian PEYRON, a rejoint la séance.

Après avoir délibéré le Compte Administratif de l'exercice 2023, les membres de l'assemblée ont été invités à statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant de 1 322 747.38 €.

Il a été voté à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Résultat de Fonctionnement	
<u>A résultat de l'exercice</u>	+ 395 791.74
<u>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</u>	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	+926 955.64
<u>Ligne 002 du Compte administratif,</u>	
<u>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</u>	
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+1 322 747.38
D Solde d'exécution d'investissement	
Dépense 001 (besoin de financement)	
Recette 001 (excédent de financement)	+268 565.62
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
<i>Besoin de financement</i>	-771 438.67
<i>Excédent de financement</i>	
F Besoin de Financement = D+E	-502 873.05
AFFECTATION C = G+H	1 322 747.38
<i>I) G Affectation en réserves 1068 en recettes investissement</i>	502 873.05
<i>G=au minimum couverture du besoin de financement de F</i>	
<i>2) H report en fonctionnement Excédent 002</i>	819 874.33

1 abstention
24 votes pour.

7/VOTE DU BUDGET 2024 DE LA COMMUNE

Rapporteur : *Christian PEYRON*

Il est rappelé que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu le 22 janvier 2024.

Monsieur le Maire a exposé aux Membres de l'Assemblée le projet de Budget Primitif 2024 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 4 561 326.01 € et en section d'investissement à 5 524 532.57 € répartis de la façon suivante :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
DEPENSES		
Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère Général	1 292 515.20
012	Charges de personnel	2 029 645.00
014	Atténuations de produits	200 000.00
65	Autres Charges de gestion courante	376 657.96
66	Charges Financières	63 193.21
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
68	Provision pour dépréciation des actifs	500.00
023	Vir. Section d'investissement	462 814.64
042	Opérations d'ordre	135 000.00
	TOTAL	4 561 326.01

Le chapitre 73, sur la maquette M57, compte 2 chapitres : le chapitre 73 et le chapitre 731.

RECETTES		
002	Excédent Antérieur reporté	819 874.33
013	Atténuation de charges	20 000.00
70	Produits des Domaines	278 800.00
73	Impôts et Taxes	888 482.00
731	Fiscalité locale	1 725 000.00
74	Dotations et Participations	368 000.00
75	Autres Produits de Gestion Courante	357 230.08
042	Opérations d'ordre	103 939.60
	TOTAL	4 561 326.01

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitres	Libellés	Montant
021	Vir. section de fonctionnement	462 814.64
024	Produits de cession	980 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	250 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	502 873.05
13	Subventions d'investissement	827 836.84
16	Emprunts et dettes assimilés	1 502 000.00
040	Opération d'ordre de transfert	135 000.00
001	Solde d'exécution positif reporté	268 565.62
	TOTAL	4 929 090.15
	Restes à réaliser	595 442.42
	TOTAL GENERAL	5 524 532.57

DEPENSES		
21	Immobilisations corporelles	1 044 403.18
23	Immobilisations en cours	2 859 344.45
16	Emprunts et dettes assimilés	149 964.25
040	Opérations d'ordre	103 939.60
	TOTAL	4 157 651.48
	Restes à réaliser	1 366 881.09
	TOTAL GENERAL	5 524 532.57

Il est approuvé à la majorité le budget primitif 2024 présenté par Monsieur le Maire qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 4 561 326.01 € et en section d'investissement à la somme de 5 524 532.57€ selon le détail des chapitres énoncés ci-dessus.

1 opposition
24 votes pour.

8/BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : *Christian PEYRON*

Monsieur le Maire a donné lecture du Compte de Gestion du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2023 avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

Libellés	Investissement		Exploitation	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	226 376.44			26 969.70
Opérations de l'exercice	72 784.44	709 197.26	140 548.08	193 022.37
TOTAUX	299 160.88	709 197.26	140 548.08	219 992.07
Résultats de clôture		410 036.38		79 443.99
Restes à réaliser	387 535.00			
TOTAUX CUMULES	387 535	410 036.38		79 443.99
RESULTATS DEFINITIFS		22 501.38		79 443.99

Le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2023 est approuvé à l'unanimité. Il est acté que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

1 abstention
24 votes pour.

9/BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER

Monsieur le Maire, Christian PEYRON, a quitté la séance.

Le Conseil Municipal a confié la Présidence de séance à Madame ALTIER Marie-Andrée, Adjointe au Maire, chargée de la préparation des documents budgétaires.

Les membres de l'assemblée ont échangé sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget assainissement dressé par Monsieur Christian PEYRON, Maire de Mondragon.

La synthèse du Compte administratif 2023- Assainissement de la commune est définie comme suit :

Libellés	Investissement		Exploitation	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	226 376.44			26 969.70
Opérations de l'exercice	72 784.44	709 197.26	140 548.08	193 022.37
TOTAUX	299 160.88	709 197.26	140 548.08	219 992.07
Résultats de clôture		410 036.38		79 443.99
Restes à réaliser	387 535.00			
TOTAUX CUMULES	387 535	410 036.38		79 443.99
RESULTATS DEFINITIFS		22 501.38		79 443.99

Les membres de l'Assemblée ont constaté à l'unanimité la concordance des opérations et ont reconnu la sincérité des restes à réaliser, approuvé le compte administratif 2023 du budget assainissement de la Commune de Mondragon et déclaré que toutes les opérations de l'exercice sont définitivement closes et les crédits non consommés et non reportés sont annulés.

1 abstention
23 votes pour.

10/BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Christian PEYRON

Monsieur le Maire, Christian PEYRON, a rejoint la séance.

Après avoir délibéré le Compte Administratif du budget assainissement de l'exercice 2023, les membres de l'assemblée ont été invités à statuer l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant de 79 443.99 €.

Il a été voté à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023	
Résultat d'exploitation	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	+52 474.29
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du Compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 26 969.70
<u>C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</u>	+79 443.99
D Solde d'exécution d'investissement	
Dépense 001 (besoin de financement)	
Recette 001 (excédent de financement)	+410 036.38
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	-387 535.00
Excédent de financement	
F Besoin de Financement = D+E	+22 501.38
AFFECTATION C = G+H	+79 443.99
<u>1) G Affectation en réserves 1068 en recette d'investissement</u>	0.00
<u>G=au minimum couverture du besoin de financement de F</u>	
<u>2) H report en exploitation Excédent 002</u>	+79 443.99

1 abstention

24 votes pour.

11/VOTE DU BUDGET 2024 ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est rappelé que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu le 22 janvier 2024.

Monsieur le Maire a exposé aux Membres de l'Assemblée le projet de Budget Primitif 2024 du Budget Assainissement qui s'équilibre avec la reprise des résultats de 2023, en section d'exploitation à la somme de 185 093.25 € et en section d'investissement à la somme de 611 050.09 € dont le détail est le suivant :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
DEPENSES		
Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère Général	18 900.00
012	Charges de personnel	2 000.00
65	Autres Charges de gestion courante	25 000.00
66	Charges Financières	25 019.54
68	Dotation pour dépréciation des comptes de tiers	100
023	Vir. Section d'investissement	27 242.82
042	Opérations d'ordre	86 830.89
	TOTAL	185 093.25

RECETTES		
002	Excédent Antérieur reporté	79 443.99
70	Produits de service	70 000.00
74	Subvention	8 500.00
042	Opérations d'ordre	27 149.26
	TOTAL	185 093.25

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
RECETTES		
Chapitres	Libellés	Montant
021	Vir. section de fonctionnement	27 242.82
001	Solde d'exécution positif reporté	410 036.38
13	Subventions d'investissement	86 940.00
040	Opération d'ordre de transfert	86 830.89
	TOTAL	611 050.09
	Restes à réaliser	
	TOTAL GENERAL	611 050.09

DEPENSES		
23	Immobilisations en cours	143 885.02
16	Emprunts et dettes assimilés	52 480.81
040	Opérations d'ordre	27 149.26
	TOTAL	223 515.09
	Restes à réaliser	387 535.00
	TOTAL GENERAL	611 050.09

Le budget assainissement pour l'année 2024 a été approuvé à l'unanimité.

1 abstention
24 votes pour.

12/BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PEYRAFEUX : COMPTE DE GESTION 2023*Rapporteur : Christian PEYRON*

Monsieur le Maire a donné lecture du Compte de Gestion du budget annexe lotissement Peyrafeux pour l'exercice 2023 avec lequel le compte administratif se trouve en concordance et dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	369 845.21			444 575.29
Opérations de l'exercice		36 722.95	36 722.95	65 000.00
TOTAUX	369 845.21	36 722.95	36 722.95	509 575.29
Résultats de clôture	333 122.26			472 852.34
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES	333 122.26			472 852.34
RESULTATS DEFINITIFS	333 122.26			472 852.34

Le compte de gestion du budget annexe lotissement Peyrafeux pour l'exercice 2023 est approuvé à l'unanimité. Il est acté que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

25 votes pour.

13/BUDGET LOTISSEMENT PEYRAFEUX : COMPTE ADMINISTRATIF 2023*Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER*

Monsieur le Maire, Christian PEYRON, a quitté la séance.

Le Conseil Municipal a confié la Présidence de séance à Madame ALTIER Marie-Andrée, Adjointe au Maire, chargée de la préparation des documents budgétaires.

Les membres de l'assemblée ont échangé sur le compte administratif de l'exercice 2023 Lotissement Peyrafeux dressé par Monsieur Christian PEYRON, Maire de Mondragon.

La synthèse du Compte administratif 2023- Lotissement Peyrafeux est définie comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	369 845.21			444 575.29
Opérations de l'exercice		36 722.95	36 722.95	65 000.00
TOTAUX	369 845.21	36 722.95	36 722.95	509 575.29
Résultats de clôture	333 122.26			472 852.34
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES	333 122.26			472 852.34
RESULTATS DEFINITIFS	333 122.26			472 852.34

Les membres de l'Assemblée ont constaté à l'unanimité la concordance des opérations et ont reconnu la sincérité des restes à réaliser, approuvé le compte administratif 2023 du budget lotissement de Peyrafeux et déclaré que toutes les opérations de l'exercice sont définitivement closes et les crédits non consommés et non reportés sont annulés.

24 votes pour.

14/BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL PEYRAFEUX : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Christian PEYRON

Monsieur le Maire, Christian PEYRON, a rejoint la séance.

Après avoir délibéré le Compte Administratif du budget Lotissement Peyrafeux de l'exercice 2023, les membres de l'assemblée ont été invités à statuer l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant de 472 852.34 €.

Il a été voté à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Résultat de Fonctionnement	
<u>A résultat de l'exercice</u>	+28 277.05
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	+444 575.29
Ligne 002 du Compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+472 852.34
D Solde d'exécution d'investissement	
Dépense 001 (besoin de financement)	-333 122.26
Recette 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
F Besoin de Financement = D+E	333 122.26
AFFECTATION C = G+H	+472 852.34
1) Affectation en réserves 1068 en recette d'investissement	
G=au minimum couverture du besoin de financement de F	
2) H report en fonctionnement Excédent 002	+472 852.34

25 votes pour.

15/VOTE DU BUDGET 2024 LOTISSEMENT PEYRAFEUX*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est rappelé que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu le 22 janvier 2024.

Monsieur le Maire a exposé aux Membres de l'Assemblée le projet de Budget Primitif 2024 du Budget annexe « Lotissement Peyrafeux » qui s'équilibre, avec la reprise des résultats de 2023, en section de fonctionnement à la somme de 545 352,34 € et en section d'investissement à la somme de 333 122,26 €, dont le détail est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitres	Libellés	Montant
65	Autres Charges de gestion courante	212 230.08
023	Vir. Section d'investissement	290 962.68
042	Opérations d'ordre	42 159.58
	TOTAL	545 352.34

RECETTES		
002	Excédent Antérieur reporté	472 852.34
70	Produits de service	72 500.00
	TOTAL	545 352.34

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitres	Libellés	Montant
021	Vir. section de fonctionnement	290 962.68
040	Opération d'ordre de transfert	42 159.58
	TOTAL GENERAL	333 122.26

DEPENSES		
001	Solde d'exécution négatif reporté	333 122.26
	TOTAL GENERAL	333 122.26

Le budget annexe « Lotissement Peyrafeux » a été approuvé à l'unanimité.

25 votes pour.

16/POLITIQUE FONCIÈRE EXERCICE 2023 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSION*Rapporteur : Christian PEYRON*

Dans le cadre des dispositions destinées à faciliter l'information du public, l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales précise que le Conseil Municipal délibère, chaque année, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Ce bilan retrace toutes les cessions ou acquisitions ayant fait l'objet d'une délibération ou d'une décision au cours de l'année 2023.

Il sera annexé au compte administratif de l'année 2023.

Le bilan est donc le suivant :

Secteur économique :

- Cession des parcelles cadastrées B n°104,105 et 107 d'une surface totale de 6060 m² au prix de 4 102.62 € à Mme LE HENAUFF Julie.
- Cession de la parcelle cadastrée I n°1745 d'une surface de 17 m² à l'euro symbolique à la Communauté de Commune Rhône Lez Provence.
- Cession de la parcelle cadastrée B n°1072 d'une surface de 1 420 m² au prix de 1 420 € à M. FAURE Jean-Michel.
- Acquisition d'un bien sans maître et vacant parcelle B 107 d'une surface de 3 930 m².

La politique de l'habitat

- Cession de la parcelle cadastrée B n°2654 (lot 27) d'une surface de 716 m² au prix de 78 000 € à M. GESBERT Romain.
- Cession du bien cadastré I n°669 d'une surface de 260 m² au prix de 85 000 € à Mme ALLAL Fatira.
- Cession de la parcelle cadastrée E n°2108 d'une surface de 626 m² au prix de 600 € à M. LEMAIRE Julien.

Les membres de l'Assemblée ont pris acte des cessions et acquisitions réalisées par la Commune durant l'année 2023.

25 votes pour.

17/FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CRÉDITS AFFECTÉS

Rapporteur : Christian PEYRON

L'assemblée a validé la proposition de la prise en charge de la formation des élus à raison d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction, soit 200€, fondée sur les principes suivants :

- Agrément des organismes de formations ;
- Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- Répartition des crédits et de leurs utilisations sur une base égalitaire entre les élus.

25 votes pour.

18/ENTREPRISE RETENUE POUR LE LOT 1 DÉMOLITION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC « ILOT FAURITTE »

Rapporteur : Christian PEYRON

Il a été précisé que la Commune a lancé une consultation à Procédure Adaptée pour la démolition partielle de l'aménagement d'un espace public « Îlot Fauritte » publiée du 29 janvier 2024 au 16 février 2024.

Il a été indiqué qu'à son issue, 13 dossiers ont été retirés et seulement 1 ordre a été déposé sur la plateforme de dématérialisation.

Le classement de cette offre s'établit comme suit :

ENTREPRISE	MONTANT HT	Points Prix 40	Points Tech. 60	Total Point	Classement
ROBERTI	52 894€	40	60	100	1er

Il est approuvé à l'unanimité de retenir l'entreprise ROBERTI implantée à Malaucène pour assurer la démolition partielle de l'aménagement d'un espace public « Îlot Fauritte ».

1 opposition
24 votes pour.

19/SUBVENTION AUX OCCE POUR LES SORTIES PÉDAGOGIQUES DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER

Il a été rappelé aux Membres de l'Assemblée que dans le cadre du programme pédagogique de l'École Maternelle et Élémentaire Jean Moulin de MONDRAGON, des sorties sont organisées chaque année. Le soutien financier de la commune vise à couvrir tout ou partie des charges de transport. Il est approuvé à l'unanimité le maintien du montant attribué jusqu'alors pour l'année 2023, soit 120,00 € x 15 classes = 1 800,00 €. Cette subvention sera versée à chaque OCCE de classe.

25 votes pour.

20/SUBVENTION ET CONVENTION AU COMITÉ DES FÊTES POUR L'ANNÉE 2024

Rapporteur : Christian PEYRON

M. LEBEGUE en tant que Vice-Président du Comité des Fêtes a quitté la séance et n'a pas pris part au vote.

Il est approuvé à l'unanimité l'octroi d'une subvention annuelle pour l'année 2024 d'un montant de 38 500,00 € au Comité des Fêtes et autorisé le Maire à signer la convention telle qu'annexée.

24 votes pour.

21/CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Rapporteur : Christian PEYRON

M. LEBEGUE rejoint la séance.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle du 1^{er} étage gauche de l'espace Marcel Pagnol, Avenue Marcel Pagnol, à Mondragon, pour permettre à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de développer la solidarité et l'amitié entre anciens et nouveaux sapeurs-pompiers volontaires et d'organiser des manifestations dans la perspective des objectifs définis dans ses statuts.

La salle du 1^{er} étage gauche de l'espace Marcel Pagnol, Avenue Marcel Pagnol, à Mondragon est mise à disposition de l'Amicale à titre gratuit à compter du 15 mars 2024 et renouvelée annuellement par tacite reconduction.

25 votes pour.

22/CONVENTION DE PARTENARIAT APINAÉ APICULTURE

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est rappelé que la convention de partenariat réalisée dans le cadre d'un projet de création d'un centre pédagogique d'apiculture sur le domaine du Patatin et appartenant à la commune de Mondragon a pour but de favoriser le développement d'activités apicoles permettant ainsi de lutter contre le déclin accéléré des populations d'abeilles, mais aussi la sensibilisation de la population Mondragonnaise à l'enjeu que représente les abeilles pour l'environnement.

Elle est conclue avec l'entreprise APINAE APICULTURE représentée par Oriane MARTIN.

La ville de Mondragon s'engage à :

- Donner un libre accès, si nécessaire, en voiture, aux apiculteurs au site du Patatin, ainsi qu'au local de la ferme via une clé forestière spéciale et un trousseau de clés ;
- Permettre aux apiculteurs d'installer leur propre rucher d'élevage dans les zones prévues à cet effet (Annexe 1) ;
- Permettre aux apiculteurs d'accueillir à titre lucratif et au nom de leur entreprise « Apinæ Apiculture », des petits groupes de visiteurs dans une optique d'initiation et de pédagogie liées à l'apiculture, en se servant du rucher de la ville.

Apinæ Apiculture s'engage à :

- Repeupler d'abeilles les ruches municipales de la ferme du Patatin et s'en occuper ;
- Accompagner la mairie dans la sécurisation du site (amélioration, suggestions, signalements...) ;
- Participer à l'accueil des classes des écoles de Mondragon durant les 2 journées de la nature annuelles ;
- Communiquer auprès des médias, lorsque cela est pertinent, sur le site du Patatin et le partenariat Mairie-Apiculteurs ;
- Fournir la récolte de miel correspondant au rucher de la commune dès lors que la production le permet ;
- Contracter une assurance responsabilité civile correspondant aux activités effectuées sur le site du Patatin. Dans ce cadre, ils sont tenus de justifier l'existence de ce contrat d'assurance par la fourniture annuelle d'une attestation d'assurance. En outre, ils s'engagent à renoncer à tout recours contre la ville de Mondragon et ses assureurs.

L'ensemble des actions citées ne font l'objet ni d'un contrat financier ni d'un bail, mais d'un échange de bons procédés entre les parties.

La présente convention est consentie pour une durée d'un an à compter de sa signature, renouvelable ensuite annuellement par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de partenariat.

25 votes pour.

23/CONVENTION D'USAGE D'UNE PARCELLE COMMUNALE – ABROGE LA DÉLIBÉRATION 86/2022

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est rappelé que le 1^{er} octobre 2022, Monsieur et Madame DALL'AVA ont bénéficié d'une convention d'occupation gracieuse concernant la bande de terrain surplombant le canal de Pierrelatte, au droit de leur propriété (anciennement PEREIRA), et que ces derniers ont vendu leur propriété à Monsieur Pascal JACQUES et Madame Florence BRONDEAU,

La convention était personnelle et non transmissible.

Les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité la convention d'usage pour une durée de cinq années à Monsieur Pascal JACQUES et Madame Florence BRONDEAU pour la parcelle B 364.

25 votes pour.

24/DÉCLASSEMENT ET INTÉGRATION DE LA VOIE RURALE N° 27 DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DE VOIRIE COMMUNALE

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est rappelé le plan de division foncière dressé par la SELARL Thierry BAUBET, géomètre expert à Bollène validé par Mr HOSTACHE, acquéreur d'une partie de la voie rurale n° 27.

Monsieur le Maire précise que cette portion n'a aucun intérêt pour la commune et que cette demande de déclassement est dispensée d'enquête publique préalable.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le déclassement de la voie rurale n° 27 lieu-dit « Les Granges Rouges Nord » pour une superficie de 206 m² pour la partie A et 230 m² pour la partie B du chemin et de l'intégrer dans le domaine privé communal ainsi que la modification du tableau de classement des voiries communales et rurales.

25 votes pour.

25/ACQUISITION DES PARCELLES I N° 1249-1275-1338 CONSTITUANT LA PARTIE NORD DU CHEMIN DES CÈDRES

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est rappelé aux Membres du Conseil Municipal l'enquête publique réalisée en 2019 portant sur le transfert d'office de la voirie du lotissement « Le Clos du Dragon » et pour laquelle il avait été omis le transfert des parcelles cadastrées section I n°1249, 1275 et 1338, omission confirmée par tous les propriétaires de cette portion nord de chemin et propose l'acquisition de ces parcelles au prix de l'euro symbolique.

Il est approuvé à l'unanimité d'acquérir les parcelles cadastrées section I n°1249, 1275 et 1338 pour une contenance totale de 415 m² appartenant à Mme et M. Patrick MAURIN, Mme FAVIER Myriam et M. Christophe CHIRON, Mme Sarah BERNOUSSI et Mme Christelle RAGOZZINO situées lieudit « Le Gratoulet » moyennant un montant d'un euro (1 €) net vendeur.

25 votes pour.

26/AVANCEMENT DE GRADE – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL PREMIÈRE CLASSE

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité l'avancement d'un adjoint technique au grade d'adjoint technique principal première classe, à compter du 1^{er} mars 2024 et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

25 votes pour.

27/CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LA CCRLP – CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité de conventionner avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage unique sur la construction et l'aménagement d'un point d'apport volontaire situé Chemin du Parassac.

25 votes pour.

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

• Arrêté décidant de la révision de loyer de biens communaux

- Le loyer mensuel de l'appartement occupé (sis 116 Chemin Jean Moulin) par Madame BILLAUT Agnès est porté à 559€ à compter du 1^{er} février 2024 (loyer antérieur 540€) – Arrêté n° 38/2024.
- Le loyer mensuel du local occupé (sis rue Marcel Ackermann) par SCM PUPILE NICOLAS est porté à 1 480€ à compter du 1^{er} mars 2024 (loyer antérieur 1 394€50) – Arrêté n° 78/2024.
- Le loyer mensuel de l'appartement occupé (sis n°10 Résidence Henri Fabre) par Monsieur et Madame EL JALI est porté à 536€ à compter du 1^{er} mars 2024 (loyer antérieur 518€) – Arrêté n°77/2024.
- Le loyer mensuel du local occupé (sis rue Marcel Ackermann) par Monsieur DI RUZZA André est porté à 224€ à compter du 1^{er} mars 2024 (loyer antérieur 211€) – Arrêté n° 76/2024.
- Le loyer mensuel de la place de parking occupée (n°14 rue Anatole France) par Monsieur et Madame AVRONS est porté à 51€28 à compter du 1^{er} mars 2024 (loyer antérieur 49€60) - Arrêté n° 75/2024.

• Arrêté décidant de la révision d'une rente viagère

La rente viagère mensuelle pour l'acquisition des parcelles section E n° 226, 231, 232 et 31 de Monsieur et Madame COUDENE Roger est portée à 272€83 à compter du 1^{er} février 2024 (rente antérieure 260€41) – Arrêté n° 40/2024.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19 h 18.



Le Maire de Mondragon,
Christian PEYRON.

Fait à MONDRAGON, le 22 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.

Signature des membres présents :

1- PEYRON Christian



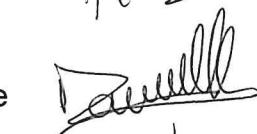
2- SANCHEZ Benoît



3- ALTIER Marie-Andrée



4- MARSEILLES Patrice



5- BERNARD Josette



6- LEBEGUE Jean



7- BALBI Francette



8- MARCHAND Guy



9- MARCHAND Any



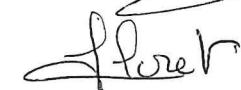
10- MAUCCI Denis



11- SABATIER Thierry



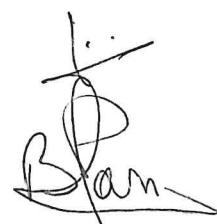
12- LLORET Suzy



13- RIGGIO Béatrice



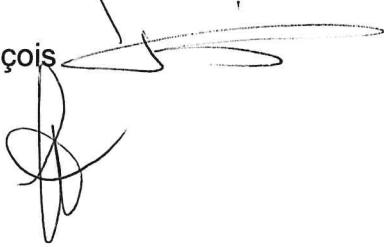
14- ROMANINI Bruna



15- BLANC Didier



16- TRAMIER Jean-François



17- ROS Céline



18- VICENTE Virginie



19- CHARLES Patrice



20- GILLET Nadine



21- TRUC Yannick



22- AIME Nicolas



23- GARCIA Aurélie



24- CASTELAS Morgane

25- DEPEYRE Arlette



26 – COTTIN Jean-Claude

